

PRÉSENTATION DES COMMUNAUTÉS PROFESSIONNELLES TERRITORIALES DE SANTÉ

COLLOQUE URPS MASSEUR-KINÉSITHÉRAPEUTE

« SOIGNER DEMAIN, DE GRANDS CHANGEMENTS À VENIR »

12 MARS 2022

UNE CPTS, C'EST QUOI ?

- La CPTS est l'association, pour une meilleure organisation des parcours des patients, de professionnels de santé. Les adhérents de la CPTS se fédèrent autour d'un projet de santé pour mieux répondre aux besoins de santé de la population d'un territoire donné ;
- Pratiquement c'est une association loi 1901 avec des adhérents, qui peut employer un ou plusieurs salariés, en particulier un coordinateur. La CPTS est financée par l'Assurance Maladie pour déployer des missions au bénéfice de la population de son territoire.

LA CPTS, POUR QUI ET POUR QUOI ?

- Pour les professionnels de santé d'un territoire :
 - Une meilleure organisation du parcours permettant aux professionnels de gagner du temps dans l'accueil et l'orientation du patient ;
 - Une qualité des pratiques améliorée, un fonctionnement plus collectif leur permettant de se sentir moins isolés ;
 - Un dialogue facilité avec les acteurs du territoire (établissements, élus...) grâce à la capacité à « parler d'une seule voix ».

- Pour les patients : le bon patient, au bon endroit, au bon moment

La CPTS a pour ambition de mieux répondre aux enjeux de pertinence et de continuité des parcours en lien avec :

- le vieillissement de la population ;
- le développement des pathologies chroniques (maladies cardiovasculaires, insuffisance respiratoire, diabète, etc.) ;
- la fragilisation de certains territoires sous dotés ayant pour conséquence des problèmes d'accès aux soins pour la population ;
- le cloisonnement entre la médecine de ville et l'hôpital ;
- le difficile accès à une offre de soins non programmés pour les urgences ressenties.

LE TRIPTYQUE FONDATEUR

- Des professionnels

Les CPTS rassemblent les professionnels de santé de ville volontaires d'un territoire du premier et du second recours et peuvent associer progressivement les autres acteurs de santé du territoire : établissements et services sanitaires et médico- sociaux et autres établissements et acteurs de santé dont les hôpitaux de proximité, les établissements d'hospitalisation à domicile, etc.

- Un territoire défini par les professionnels eux mêmes

- en fonction des parcours des patients ;
- en fonction des habitudes de travail et de l'interconnaissance des professionnels ;
- avec un périmètre adapté pour facilement fédérer et éviter la concurrence avec d'autres projets.

• Un projet de santé

Ce projet de santé est élaboré par les professionnels, en fonction des priorités de la population du territoire et de leurs priorités. Ils déclinent :

- les besoins identifiés sur la base d'un diagnostic ;
- les actions proposées pour y répondre ;
- les engagements des professionnels (créneaux de soins non programmés, participations aux actions de prévention...) ;
- les modalités de travail pluri-professionnels.

LA CPTS, CE N'EST PAS :

- Une maison de santé pluri professionnelle : le projet de la CPTS se base sur une approche populationnelle et pas de patientèle ;
- Une plateforme territoriale d'appui : le projet de CPTS gère des actions à grande échelle, la PTA assure la coordination de parcours complexes en proximité
- Un dispositif d'appui à la coordination : fusion des MAIA et des PTA, le DAC est un point d'entrée unique et gratuit pour les professionnels et structures qui font face à des personnes en situations de santé et de vie complexes pour favoriser le maintien à domicile.

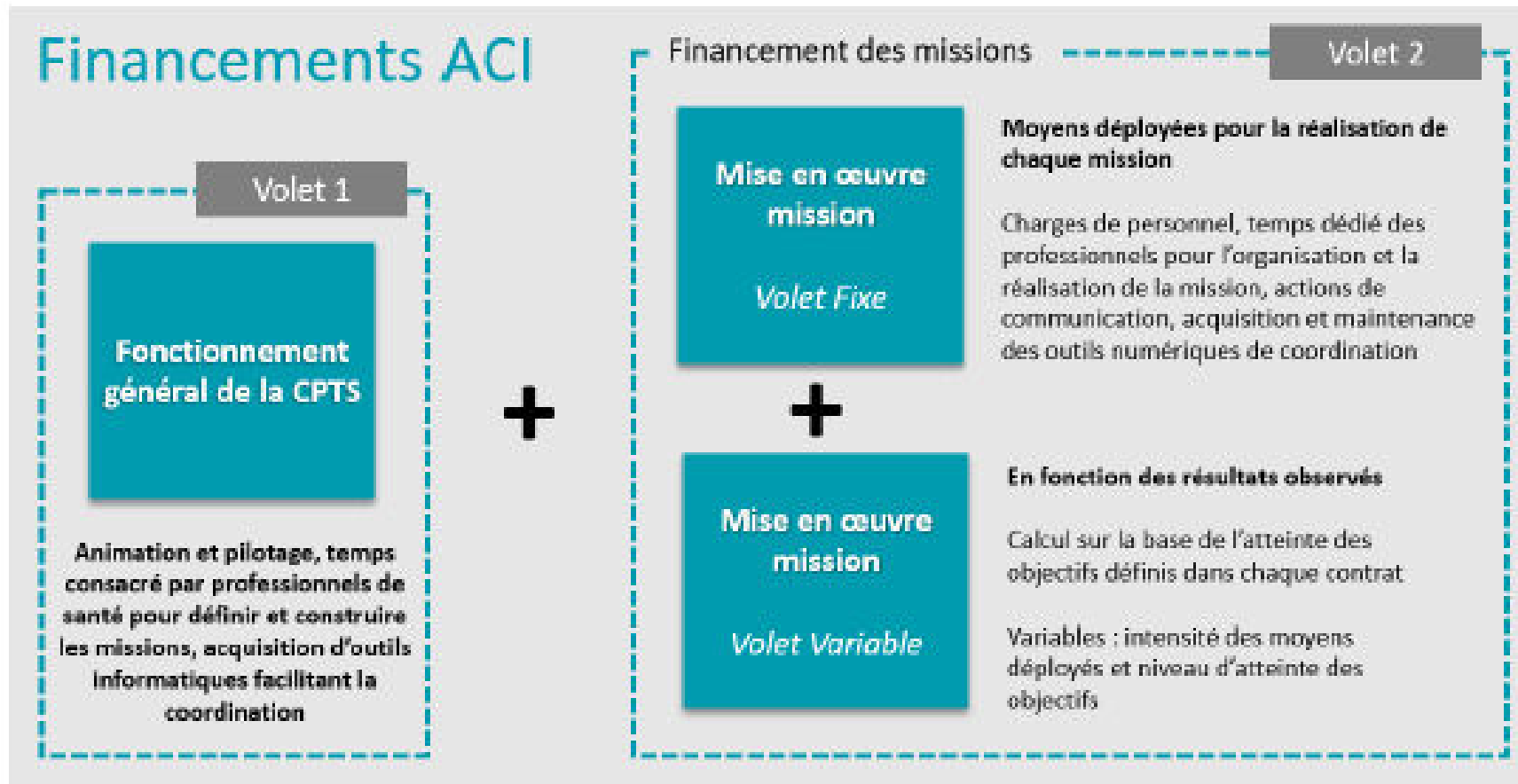
Mais la CPTS s'appuie naturellement sur ces dispositifs dans la mise en œuvre de ses actions.

LA CPTS, DES MOYENS POUR CONDUIRE DES MISSIONS

- Un financement lié à des engagements sur des missions socles et des missions complémentaires

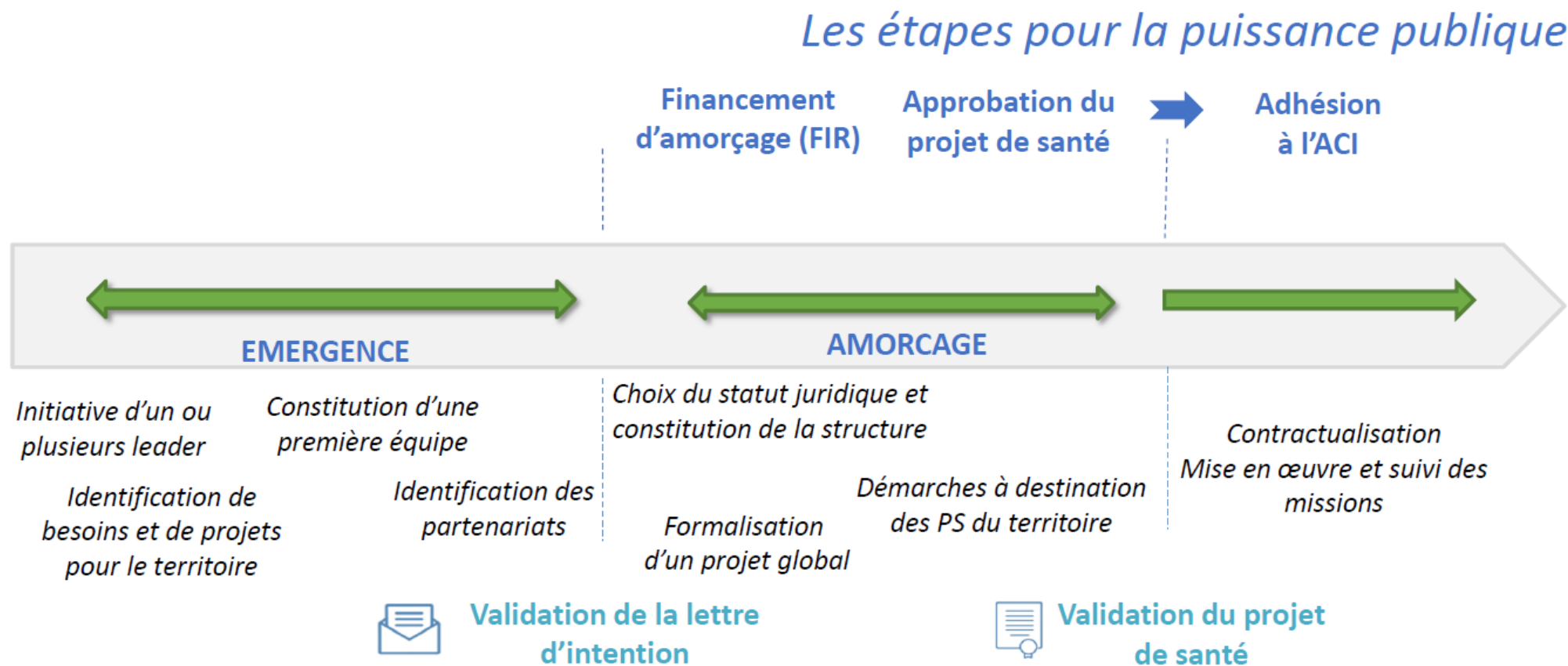


- Des financements pour le fonctionnement général et pour les missions



LA CPTS, QUI VOUS ACCOMPAGNE EN NORMANDIE ?

- Les étapes de création d'une CPTS



Les étapes pour le porteur de projet

- Les financements pour l'accompagnement

Un accompagnement méthodologique et financier est prévu lors des différentes étapes de la vie d'une CPTS

La validation de la lettre d'intention emporte le versement d'une aide au démarrage à l'association préfiguratrice, en fonction de la taille de la CPTS en projet :

T1 (-40 K hab)	T2 (40-80 K hab)	T3 (80-175 K hab)	T4 (+175 K hab)
25 000,00 €	30 000,00 €	37 500,00 €	45 000,00 €

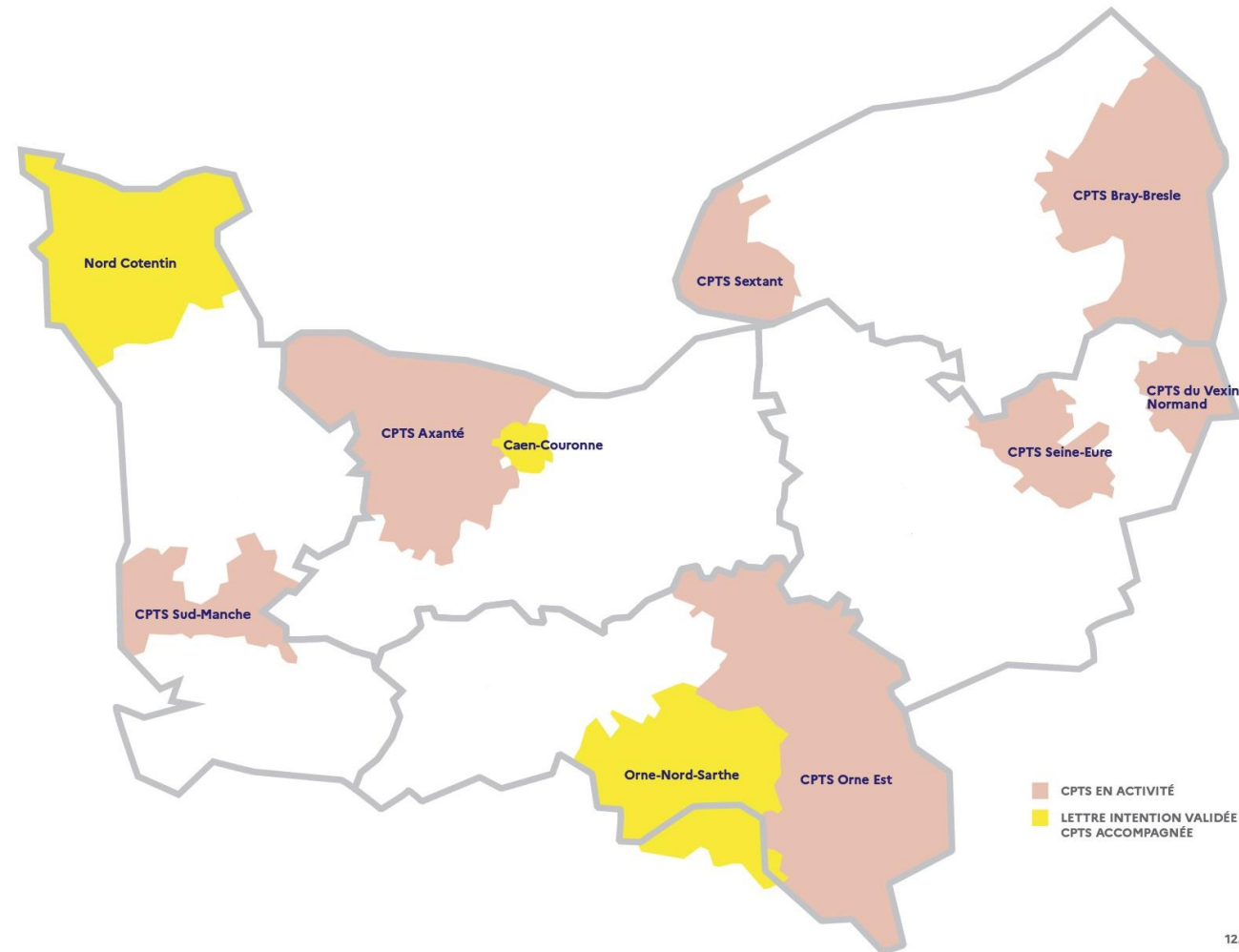
Les crédits versés ont vocation à appuyer le porteur dans la définition de son projet de santé (recrutement d'un coordonnateur, recours à un cabinet externe ...). Le porteur est libre quant à l'utilisation des crédits.

LA CPTS, QUI VOUS ACCOMPAGNE EN NORMANDIE ?

- Le comité opérationnel départemental, dans le cadre de la charte partenariale pour l'accès aux soins ambulatoires en Normandie ;
- L'Assurance maladie et l'ARS ;
- L'URML et la FMPS ;
- Le facilitateur choisi par les professionnels préfigurateurs.

Objectif : 100 % de la population normande couverte par une CPTS d'ici fin 2022.

LA CARTOGRAPHIE DES CPTS EN NORMANDIE



12.2021

LES MASSEURS-KINÉSITHÉRAPEUTES AU SEIN DES CPTS

La CPTS est accessible à tous les professionnels du territoire qui le souhaitent, et a vocation à grandir avec l'implication de nouveaux professionnels de santé, de manière graduée.

Deux exemples:

CPTS Orne-Est (61)

80 membres professionnels de la ville dont 6 kinés

CPTS Vexin normand (27)

35 membres dont 1 kiné à la création de l'asso en 2021.

Désormais 3 masseurs kinés actifs au sein de la CPTS.

EXEMPLE DE PROJETS PORTÉS PAR DES MASSEURS-KINÉSITHÉRAPEUTES

Deux exemples:

CPTS Sud-Manche (50)

Améliorer le parcours des patients atteints de BPCO

Mise en lien MG, Pneumologues ville et hôpital, IPA, kinés, pharmaciens, addictologie : Organiser et partager les antécédents • Développer la réalisation des EFR de dépistage aux cabinets • Mettre en place des fiches de suivi de la maladie • Poursuivre les réunions de travail Ville Hôpital GHT Mont ST Michel sur le sujet du parcours BPCO avec mise en place d'un groupe de travail

CPTS SEXTANT LH (76)

Le Facebook des MK

Un groupe Facebook masseurs-kinésithérapeutes est créé suite au constat d'une méconnaissance des MK entre eux, un réseau intraprofessionnel afin de partager des informations spécifiques à leur corps de métier.

Le développement des actions territoriales de prévention Sport et Santé

Protocole de prise en charge adaptée en fonction du stade motivationnel et des capacités physiques des patients du territoire / collaboration des médecins généralistes et des masseurs-kinésithérapeutes